

RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS

RIS n°O3 semaine O6

Rencontres du 9 février 2020
(3^{ème} tour Coupe PDL seniors)

I. Feuille mal tenue

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
PFNA001	09/02/2020	AC LONGUEEN	0496228	Joker du marqueur	N° du joueur non entouré lors du double remplacement de l'équipe du VBN au 2 ^{ème} set ; la joueuse n°15 du VBN a été notée deux fois dans le pavé Equipes avec deux noms différents
PFPA003	09/02/2020	LA ROCHE SUR YON VB	0858891	Joker du marqueur	Totaux du pavé résultats non effectués
PMPA003	09/02/2020	AS BOUFFERE	0857865	5,00 €	N° des capitaines non entouré

Joker du marqueur : un club a le droit d'être exonéré de pénalité pour feuilles mal tenue une fois dans l'année

II. Match perdu par pénalité

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité sportive	Pénalité financière	Observations
PMRA001	09/02/2020	ASC ST BARTHELEMY D'ANJOU	0495345	Éliminé de la Coupe	50,00 €	4 mutés inscrits sur la FDM
PMRA003						

III. Forfait sur un match régional senior

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité sportive	Pénalité financière	Observations
Poule PFN	09/02/2020	VENDEE VBC HERBRETAIS	0857966	Éliminé de la Coupe	150,00 €	
Poule PMO	09/02/2020	ETINCELLE MAYENNE	0535933	Éliminé de la Coupe	150,00 € + 52,00 €	52,00€ : frais d'arbitrage car l'équipe n'a pas prévenu de son forfait

(Publié le 13/02/2020)

Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.